



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 5 JUILLET 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D16 - Création d'un garage solidaire et d'une plateforme mobilité en Vals de Saintonge - Subventions exceptionnelles aux associations Saint-Fiacre et Vals de Saintonge Mobilité

Date de convocation : 29 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 27

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Patrice BOUCHET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180705-
2018_07_D16-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 juillet 2018
Affiché le 6 juillet 2018

N° 16 - Création d'un garage solidaire et d'une plateforme mobilité en Vals de Saintonge - Subventions exceptionnelles aux associations Saint-Fiacre et Vals de Saintonge mobilité

Rapporteur : Mme Natacha MICHEL

Afin de répondre à une problématique de mobilité qui est souvent un frein au retour à l'emploi, à la formation et à la vie sociale pour les publics du territoire rural des Vals de Saintonge, un groupe de partenaires locaux, animé par l'association « A Chacun son toi...t », s'est constitué en septembre 2016 pour réfléchir aux actions à mener.

À l'issue d'un travail en commun et afin de poursuivre ses actions sous une identité clairement définie, ce groupe a décidé de constituer une association dénommée Vals de Saintonge Mobilité (VSM).

Cette association a pour objectif principal de faciliter la mobilité pour tous en Vals de Saintonge en capitalisant sur les bonnes pratiques et en rationalisant les moyens humains, matériels et financiers mobilisés.

L'association Vals de Saintonge Mobilité souhaite mener des actions pour :

- informer et orienter vers les acteurs spécialisés du territoire en matière de mobilité ;
- travailler en réseau avec les acteurs départementaux de l'insertion et de la mobilité ;
- réaliser le diagnostic de la situation spécifique des personnes ;
- accompagner et former les personnes vers une mobilité autonome ;
- lever les freins à l'accès à l'insertion sociale et professionnelle ;
- proposer et mettre à disposition des moyens de déplacement adaptés aux différentes situations.

Par l'intermédiaire d'une plateforme Mobilité, l'association VSM se propose en conséquence de coordonner, promouvoir, développer, faciliter, organiser et mettre en œuvre toutes actions susceptibles de contribuer aux orientations décrites ci-dessus.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180705-
2018_07_D16-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 juillet 2018
Affiché le 6 juillet 2018

Parallèlement, l'association Saint Fiacre créée en 1997, structure d'insertion par l'activité économique implantée sur Saintes, reconnue par l'Etat comme ateliers et chantiers d'insertion depuis 2003, a créé, en 2015, un garage solidaire « Solid'auto ». Forte de son expérience et investie en tant que partenaire au sein du projet « Mobilité pour tous » émergeant sur les Vals de Saintonge, l'association Saint-Fiacre a décidé, pour soutenir cette démarche, de développer l'activité garage solidaire sur la Commune de Saint-Jean-d'Angély.

Les objectifs de ce garage sont de :

- permettre au public visé d'avoir accès aux services d'un garage pour le conseil, l'entretien régulier et la réparation de leur véhicule à un tarif accessible ;
- permettre à ce même public, en fonction de ses besoins et moyens, d'acquérir à un bon prix un véhicule remis en état avec une garantie ;
- permettre aux personnes en recherche d'emploi de répondre à des offres de postes en horaires décalés ou éloignés du lieu d'habitation ou mal desservis par les transports en commun ;
- sensibiliser au développement durable, notamment par l'usage de véhicules reçus en donation, l'accompagnement à la conduite économique et la réduction des risques d'accidents et de pollution inhérentes au manque d'entretien ;
- sensibiliser les bénéficiaires à la sécurité routière et à la nécessité d'entretenir les éléments de sécurité d'un véhicule.

Les deux associations ont décidé de mutualiser un local pour développer leurs activités dans le cadre du projet « Mobilité pour tous ». Ainsi, l'association Saint Fiacre a investi dans un bâtiment situé 18 Avenue du Point du Jour à Saint-Jean-d'Angély et compte démarrer son garage solidaire à compter du 1^{er} octobre 2018. L'association « Vals de Saintonge Mobilité » va, quant à elle, établir son siège social dans ce même lieu et en louer une partie pour y développer son activité.

Le budget d'investissement global du projet est de 291 000 €, l'association Saint Fiacre prend en charge les dépenses correspondantes aux gros œuvres et l'association Vals de Saintonge Mobilité prend en charge l'investissement pour le mobilier, l'informatique et la communication.

A ce titre, les deux associations sollicitent la municipalité pour une subvention d'investissement exceptionnelle ce qui permettra de soutenir et d'assurer le démarrage de cette nouvelle activité sur la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180705-
2018_07_D16-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 juillet 2018
Affiché le 6 juillet 2018

Le plan de financement pour le budget d'investissement a été établi comme suit :

		Saint-Fiacre	Vals de Saintonge Mobilité
DEPENSES		269 000 €	22 000 €
TOTAL		291 000 €	
		Saint Fiacre	Vals de Saintonge Mobilité
RECETTES	Auto financement	140 000 €	
	Fondations, aides privées	57 000 €	
	Pôle emploi		7 000 €
	Subvention Région	50 000 €	
	Subvention Département	15 000 €	
	Subvention Vals de Saintonge Communauté	2 000 €	13 000 €
	Subvention Commune de Saint-Jean-d'Angély	5 000 €	2 000 €
TOTAL	269 000 €	22 000 €	
		291 000€	

La municipalité de Saint-Jean-d'Angély souhaitant favoriser la mobilité sur son territoire et encourager les initiatives associatives visant à faciliter l'accès de tous à un transport adapté, s'inscrit pleinement dans ce partenariat et décide de soutenir financièrement les associations pour la prise en charge des dépenses d'investissement liés au lancement du projet.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement de 5 000 € à l'association Saint Fiacre ;
- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement de 2 000 € à l'association Vals de Saintonge Mobilité ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes au titre de l'année 2018.

Les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative, compte n° 20421-01, subventions d'équipement.

M. Jacques COCQUEREZ, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 2

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180705-
2018_07_D16-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 juillet 2018
Affiché le 6 juillet 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.